



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2022-13
DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux et le 17 mars à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 10 mars 2022.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. François **PATIER** - M. Christian **PRADAYROL** - M. Philippe **VIDAU** - M. Henri **SOULIER** - M. Julien **BOUNIE**
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale **BOISSIERAS**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillère régionale : Mme Anabelle **REYDY**
Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric **GINESTE**
Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Raphaël **DAUBET**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis **COMBY** - Conseillère départementale : Mme Frédérique **MEUNIER**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Pascal **CAVITTE**
C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**
C.C.I. du Lot : Président : Monsieur Jean **HUGON**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Walter **MAMMOLA** représentant M. Yves **GARY** - M. Eddie **MARCOS** représentant M. Jean-Louis **LASCAUX**
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Gérard **SOLER** représentant M. Pascal **COSTE**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Mme Annick **COUSIN** représentant M. Valéry **ELOPHE**
Ville de Terrasson : M. Bernard **BEAUDRY** représentant M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Jean-Paul **FRONTY** donne pouvoir à Monsieur François **PATIER** - Mme Alexandra **DOUSSAUD** donne pouvoir à Monsieur Christian **PRADAYROL**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie **MARCOS** pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Budget primitif – exercice 2022

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien **BOUNIE**

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220317-2022-13-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Lors de notre séance du 24 février 2022, notre assemblée a pu débattre des orientations budgétaires 2022.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2022, que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen, s'établit comme suit :

I. Dépenses et recettes du budget

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Remboursement de la dette (capital)	857 704,00 €
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 032 000,00 €
Reste à réaliser 2021	314 397,50 €
Résultat reporté de 2021 (001)	528 117,21 €
Mouvements d'ordre s/avance	<u>10 000,00 €</u>
Total	5 742 218,71 €

RECETTES	
Amortissements	20 000,00€
Mouvements d'ordre s/avance	10 000,00 €
Affectation du résultat 2021	842 514,71 €
Recours à l'emprunt	4 032 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	<u>837 704,00 €</u>
Total	5 742 218,71 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
* Chapitre 011 - charges à caractère général	53 000,00 €
* Chapitre 012 - charges de personnel	36 000,00 €
* Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 840 407,00 €
* Chapitre 66 - Charges financières	633 217,00 €
* Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €
* Chapitre 68 - Dotations aux provisions	3 062 986,04 €
* Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	837 704,00 €
* Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert	20 000,00 €
Total	8 485 314,04 €

RECETTES	
* 002 - Résultat reporté	3 951 814,04 €
* Chapitre 74 - Dotations et participations	4 533 500,00 €
Total	8 485 314,04 €

II. Participation des collectivités adhérentes

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220317-2022-13-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES ADHERENTES ET NON-ADHERENTES

PARTICIPATIONS (€)		TAUX	BP2022				TOTAL
			INVESTISSEMENT (Dette-DAP)	LIGNE AERIENNE	REGIE PERSONNALISEE	FONCTIONNEMENT	
Total avant plafonnement			837 704,00	2 335 407,00	1 500 000,00	747 099,00	5 420 210,00
Syndicat	Autofinancement	16,40%		- 888 828,00			- 888 828,00
Membres	CABB	40,42	338 599,96	544 287,23	606 300,00	301 977,42	1 791 164,60
	CD19	25,00	209 426,00	336 644,75	375 000,00	186 774,75	1 107 845,50
	CRégion NA	25,00	209 426,00	336 644,75	375 000,00	186 774,75	1 107 845,50
	CD46	5,65	47 330,28	76 081,71	84 750,00	42 211,09	250 373,08
	CCI CORREZE	0,10	837,70	1 346,58	1 500,00	747,10	4 431,38
	CCI LOT	2,12	17 759,32	28 547,47	31 800,00	15 838,50	93 945,30
	CAUVALDOR	1,41	11 811,63	18 986,76	21 150,00	10 534,10	62 482,49
	TERRASSON	0,30	2 513,11	4 039,74	4 500,00	2 241,30	13 294,15
Partenaire	CRégion OCC	fixe		100 000,00			100 000,00
TOTAL PARTICIPATIONS 2022		100,00	837 704,00	1 446 579,00	1 500 000,00	747 099,00	4 531 382,00

Il est proposé au comité syndical :

- **D'approuver le budget primitif 2022**

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 18

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Président


 Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
 019-251903175-20220317-2022-13-DE
 Date de télétransmission : 22/03/2022
 Date de réception préfecture : 22/03/2022

SYNDICAT MIXTE AERODROME BRIVE-SOULLAC	BP 2022
IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

COMITE SYNDICAL DU : Jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 18

Votes : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 10 mars 2022

Présenté par le Président
 A Brive, le 17 mars 2021
 Le Président


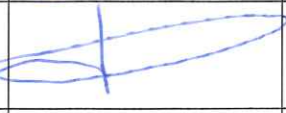



Le Président,

Syndicat Mixte pour la Création,
 l'Aménagement et la Gestion
 de l'Aérodrome BRIVE-SOULLAC

Julien BOUNIE

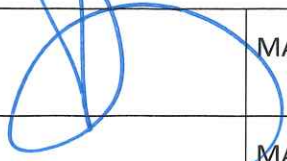
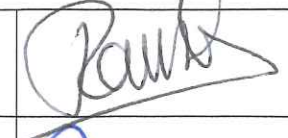
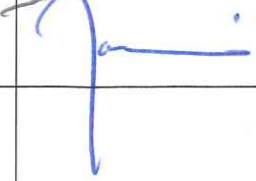


Délibéré par l'assemblée réunie en session ordinaire,
 le 17 mars 2022

Les membres de l'assemblée délibérante :


<u>MEMBRES TITULAIRES</u>	Présents	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>	Présents
	<u>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</u>		
SOULIER Frédéric		LACOMBE Marie-Christine	
PATIER François		JACINTO Fatima	
GARY Yves		DELDOULI Najat	
PRADAYROL Christian		ROQUES Guy	
FRONTY Jean-Paul		LAPACHERIE Alain	
VIDAU Philippe		BERNARDIE Jean-Pierre	

Accusé de réception en préfecture
 019-251903175-20220317-2022-13-DE
 Date de télétransmission : 22/03/2022
 Date de réception préfecture : 22/03/2022

SYNDICAT MIXTE AERODROME BRIVE-SOULLAC	BP 2022
IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SOULIER Henri		MAMMOLA Walter	
LASCAUX Jean-Louis		MARCOS Eddy	
BOUNIE Julien		GABRIEL Catherine	
DOUSSAUD Alexandra		CLOG-DACHARRY Steve	

CONSEIL DEPARTEMENTAL CORREZE

COSTE Pascal		SOLER Gérard	
MEUNIER Frédérique		DELPECH Jean-Jacques	
COMBY Francis		LESCURE Philippe	
BOISSIERAS Pascale		BOUZON Christian	



CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

NAUCHE Philippe		SERRE Françoise	
CAVITTE Pascal		BERGE Mathieu	
REYDY Anabelle		DELRIEUX Benjamin	
ELOPHE Valéry		COUSIN Annick	

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT

GINESTE Frédéric		VILLEPONTOUX R	Approuvé de réception en préfecture 09-251903175-20220317-2022-13-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022
------------------	---	----------------	---

SYNDICAT MIXTE AERODROME BRIVE-SOULLAC	BP 2022
IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

		PROENÇA Christophe	
	<u>C.C.I. DE LA CORREZE</u>		
CAYRE Françoise		DEVAUD Xavier	
		BRISSEAU Olivier	
	<u>C.C.I. DU LOT</u>		
HUGON Jean		JAUZAC Bernard	
		MIELVAQUE Xavier	
	<u>Communauté de Communes</u> <u>CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE</u>		
DAUBET Raphaël		FENNI Habib	
		PROENÇA Christophe	
	<u>VILLE DE TERRASSON</u>		
LAROQUIE Roger		GAUTHIER Frédéric	
		BEAUDRY Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Brive, le 17 mars 2022

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220317-2022-13-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2021

1- L'année 2022

L'année 2022 devrait dans la continuité des années 2020 et 2021 être marquée par l'aléa lié à la pandémie de coronavirus rendant incertaine la reprise et le retour à la normale du trafic aérien comme la reprise épidémique à la fin de l'année 2021 a pu le démontrer.

a/ les vols prévus en 2022

La programmation des vols aériens connue à date sera susceptible d'être adaptée au fil de l'année.

Pour l'heure, il est prévu :

- Le lancement de la nouvelle délégation de service public confiée à la société Amelia pour l'exploitation de la ligne Brive - Paris (Orly) le 5 janvier 2022. Au regard des fréquentations des vols de la période de 13 semaines précédant le préavis d'un mois de lancement du nouveau contrat, de la situation sanitaire, il a été prévu d'activer le délestage du vol de demi-journée jusqu'à la fin du mois de mars 2022. Un suivi régulier des fréquentations sera opéré pour adapter le programme de vols aux saisons iata été (débutant le dernier week end de mars jusqu'au dernier week end d'octobre) et iata hiver. Afin de faciliter le parcours usager et d'être incitatif, des partenariats ont été mis en place avec Air France pour permettre les réservations des vols depuis le site d'Air France, de bénéficier du programme de fidélité d'Air France, ...
- La poursuite des vols à l'année de la ligne Brive - Porto à raison de 2 fréquences hebdomadaires les lundi et vendredi. Un délestage des vols est annoncé pour une période d'un mois du 8 janvier 2022 au 4 février 2022.
- La reprise des vols à raison de 2 fréquences hebdomadaires les mercredi et samedi pour la ligne Brive - Londres Stansted pour la saison estivale,
- L'ouverture de la ligne Brive - Bruxelles Charleroi pour la saison iata été à raison de deux rotations hebdomadaires les lundi et vendredi.
- La reprise des vols de la ligne Brive - Ajaccio du 18 juin au 24 septembre à raison d'une fréquence hebdomadaire le samedi.

b/ le plan pluriannuel d'investissement 2022-2026

En parallèle des négociations dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de la ligne aérienne, des scénarii de prospective financière ont été simulés pour évaluer la capacité du Syndicat à mener à bien l'ensemble de ses projets.

Une prospective tendancielle intégrant les nouvelles conditions économiques du projet de contrat de DSP et les engagements de la convention d'objectifs consolidés a démontré l'absence de capacité financière du Syndicat à réaliser l'ensemble de ses projets sans faire appel à une augmentation de la contribution financière de ses membres.

Une prospective scénario cible a amené le Syndicat à réinterroger ses dépenses de fonctionnement (- 195 k€/4 années), sa participation à la régie de l'aéroport (- 1 480 k€/4 années) et ses investissements.

Au regard de la réglementation en vigueur et des spécificités du contrat si la crise sanitaire poursuivait son impact fort de la fréquentation de la ligne, un transfert du montant de la contribution de l'Etat sur celle du Syndicat pourrait se faire jour. Un suivi très régulier des fréquentations de la ligne est mis en place depuis son lancement le 5 janvier 2022 afin d'identifier au plus tôt si une telle problématique survenait.

Le scénario cible de la prospective financière présenté à l'occasion du débat d'orientations budgétaires prend en compte pour la ligne aérienne un fonctionnement de la ligne sur la base de 2 allers-retours du lundi au vendredi et 1 aller-retour le dimanche pour les années 2022 et 2023 et de 3 allers-retours du lundi au vendredi et 1 aller-retour le dimanche pour les années 2024 et 2025.

Par ailleurs, de nouvelles opportunités d'installation de l'activité économique se sont faites jour depuis lors invitant à réinterroger le plan pluriannuel d'investissement en lançant la zone d'activités ainsi que l'extension du stationnement commercial des avions et des véhicules légers. Le plan pluriannuel d'investissement modifié prévoit :

- de finaliser en 2022 la réalisation des travaux d'aménagement de l'aire de sortie bout de piste engagés en fin d'année 2021 pour un coût d'opération évalué à 278 k€HT
- de programmer l'extension du parking aviation commerciale et du taxiway correspondant pour un montant de 3 648 k€HT
- de programmer la réalisation du parking P2 et de la voirie de contournement pour un montant de 371 k€HT
- de décaler en 2023 l'aménagement de la salle d'aviation d'affaires, celle-ci serait créée en réaménageant le bâtiment loueur pour un montant de 70 k€HT et la réalisation de la tranche 1 de la zone d'activités (hors taxiway) pour un montant de 647 647 €.

A noter comme indiqué précédemment que les travaux d'aménagement d'aire de sortie bout de piste ayant été attribués à la fin de l'année 2021, ils ont été engagés sur l'exercice comptable 2021 et figurent aux restes à réaliser du compte administratif.

Le parking aviation commerciale serait ensuite mis à disposition de la Régie de l'Aéroport qui gèrerait la location de ces derniers en percevant un loyer qui à cette étape peut être évaluée à 80k€HT. L'accompagnement de la Régie serait alors, au regard de cette recette nouvelle, diminué du même montant. Le bâtiment serait porté par un tiers investisseur qui pourrait être la régie de l'aéroport via par exemple un crédit bail.

Par ailleurs, la reprise aérienne et la lente remontée de la fréquentation vont impacter les recettes de la régie d'exploitation de l'aéroport. Aussi, afin d'accompagner celle-ci, il est proposé de réduire la participation du syndicat à la régie pour les années 2022 et 2023 à 50k€/an (initialement 440k€/an) et d'impacter la baisse complémentaire de la participation sur les années 2024 et 2025 soit -850 k€/an.

c/ L'évolution de la feuille de route de l'aéroport pour la période 2019-2023

Les évolutions récentes et notamment le nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne aérienne amènent à s'interroger sur les objectifs fixés, les investissements retenus dans la convention actée en septembre 2019 et avenantée par délibération du comité syndical le 5 mars 2021, dans le respect du maintien de la participation des membres. Suite au débat intervenu au sein du comité syndical le 9 novembre 2021 et au débat d'orientations budgétaires soumis ce jour au comité syndical, un avenant à la convention d'objectifs sera proposé au cours de l'année 2022 en cohérence avec les études lancées par la Région Nouvelle-Aquitaine pour la refondation de sa stratégie aéroportuaire.

2 - Grandes orientations budgétaires de l'exercice 2022

En se fondant sur les résultats prévisionnels de l'année 2021, le budget 2022 propose, dans le respect du maintien de la participation des membres :

- La poursuite du financement de la ligne sous OSP Brive - Paris pour un montant de 2 335 407€ conformément à la convention tripartite signée avec l'Etat et la compagnie Amelia
- Le maintien de l'enveloppe réservée à l'accompagnement du déficit d'exploitation de la Régie au travers de la subvention versée à cette dernière pour un montant de subvention de 1 500 000 € (-50 k€/2021) ;
- les investissements relatifs à :
 - o L'aménagement du parking P2 et de la voie de contournement pour un montant de 371 k€HT
 - o L'extension du parking aviation commerciale et du taxiway pour un montant de 3 648 k€HT
 - o L'acquisition de petits équipements (ordinateur, dispositif de vidéo conférence, ...) pour un montant de 13k€HT

La maquette se décline comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Remboursement de la dette (capital)	857 704,00 €
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 032 000,00 €
Reste à réaliser 2021	314 397,50 €
Résultat reporté de 2021 (001)	528 117,21 €
Mouvements d'ordre s/avance	<u>10 000,00 €</u>
Total	5 742 218,71 €

RECETTES	
Amortissements	20 000,00€
Mouvements d'ordre s/avance	10 000,00 €
Affectation du résultat 2021	842 514,71 €
Recours à l'emprunt	4 032 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	<u>837 704,00 €</u>
Total	5 742 218,71 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
* Chapitre 011 - charges à caractère général	53 000,00 €
* Chapitre 012 - charges de personnel	36 000,00 €
* Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 840 407,00 €
* Chapitre 66 - Charges financières	633 217,00 €
* Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €
* Chapitre 68 - Dotations aux provisions	3 062 986,04 €
* Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	837 704,00 €
* Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert	20 000,00 €
Total	8 485 314,04 €

RECETTES	
* 002 - Résultat reporté	3 951 814,04 €
* Chapitre 74 - Dotations et participations	4 533 500,00 €
Total	8 485 314,04 €

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES ADHERENTES ET NON-ADHERENTES

PARTICIPATIONS (€)		TAUX	BP2022				
			INVESTISSEMENT (Dettes-DAP)	LIGNE AERIENNE	REGIE PERSONNALISEE	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Total avant plafonnement			837 704,00	2 335 407,00	1 500 000,00	747 099,00	5 420 210,00
Syndicat	Autofinancement	16,40%		- 888 828,00			- 888 828,00
Membres	CABB	40,42	338 599,96	544 287,23	606 300,00	301 977,42	1 791 164,60
	CD19	25,00	209 426,00	336 644,75	375 000,00	186 774,75	1 107 845,50
	CRégion NA	25,00	209 426,00	336 644,75	375 000,00	186 774,75	1 107 845,50
	CD46	5,65	47 330,28	76 081,71	84 750,00	42 211,09	250 373,08
	CCI CORREZE	0,10	837,70	1 346,58	1 500,00	747,10	4 431,38
	CCI LOT	2,12	17 759,32	28 547,47	31 800,00	15 838,50	93 945,30
	CAUVALDOR	1,41	11 811,63	18 986,76	21 150,00	10 534,10	62 482,49
	TERRASSON	0,30	2 513,11	4 039,74	4 500,00	2 241,30	13 294,15
Partenaire	CRégion OCC	fixe		100 000,00			100 000,00
TOTAL PARTICIPATIONS 2022		100,00	837 704,00	1 446 579,00	1 500 000,00	747 099,00	4 531 382,00

3 - Evolution de la dette

1. Synthèse de l'évolution de la dette en 2022

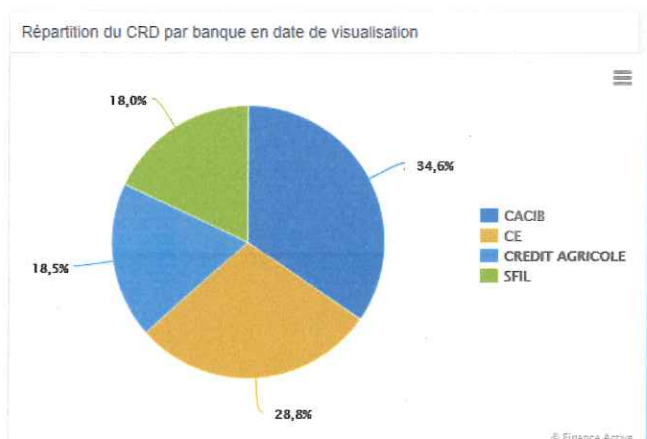
En k€

Capital restant dû (CRD) au 01/01/2022	16 503 773,27
Remboursement capital de la dette en 2022	857 703,15
Solde CRD au 31/12/2022	15 646 070,12 €

2. La structure de la dette

Les emprunts souscrits par le Syndicat sont soit de type taux fixe (3 emprunts) soit de taux variable barrière (2 emprunts).

➤ la dette par prêteur se répartit comme suit :

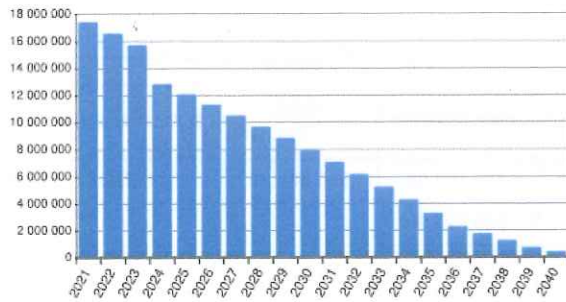


Prêteur	
+	CAISSE D'EPARGNE
+	CREDIT AGRICOLE
+	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK
+	SFIL CAFFIL

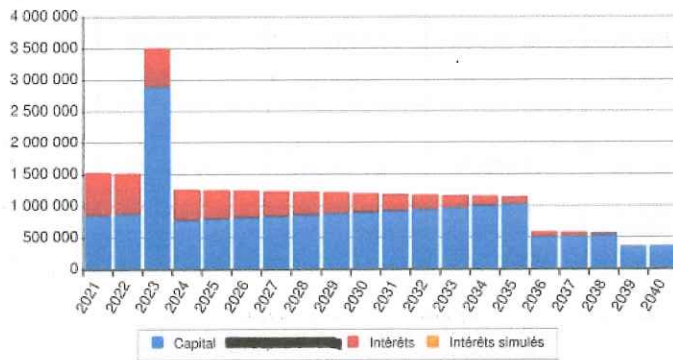
Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220317-2022-13-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

3. L'extinction de la dette

Évolution du capital restant dû



Flux de remboursement



4. Les emprunts prévisionnels pour l'année 2022

Dans le cadre du budget 2022, il est prévu d'avoir recours à un emprunt nouveau à hauteur des nouveaux investissements à hauteur de 4 032 000,00 €.